

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

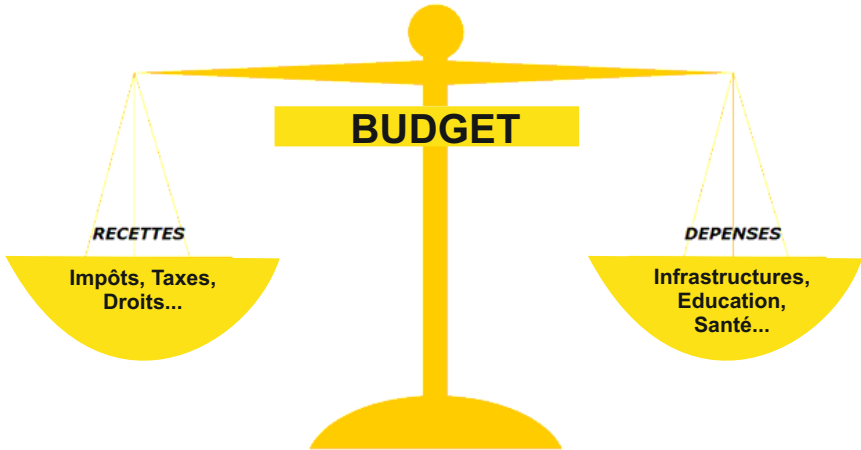
MINISTERE DU BUDGET



Direction Générale du Budget

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DU BUDGET



GUIDE DU CITOYEN

LOI DE FINANCES 2022



S.E. Colonel Mamadi DOUMBOUYA

Président du CNRD,
Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Chef Suprême des Armées.



S.E.M Mohamed BEAVOGUI

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Message du Ministre du Budget

Chères (ers) concitoyennes et concitoyens,

J'ai l'honneur de vous présenter la 6^{ème} édition du Guide du citoyen pour l'exercice 2022. L'élaboration de ce document répond aux exigences liées aux principes de transparence budgétaire, d'obligation de rendre compte et de bonne gouvernance qui font partie de l'objectif ultime du Gouvernement de Transition.



A cet effet, je voudrais rappeler le contexte qui a prévalu à l'élaboration de ce budget qui reste caractérisé par la volonté de refondation de l'Etat et de l'amélioration de la gouvernance publique prônée par les autorités de la Transition d'une part, et la poursuite de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, qui sévit dans notre pays depuis mars 2020 d'autre part.

Le présent guide qui est élaboré et publié chaque année, a pour but d'aider les citoyens à mieux comprendre comment le Gouvernement entend mobiliser les recettes publiques et assurer leur bonne utilisation pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Il aide également à expliquer aux citoyens le processus budgétaire, le mode de collecte des ressources et leur utilisation pour la production des biens et services publics.

Ce document traduit la volonté du Gouvernement de renforcer la transparence budgétaire et la participation citoyenne au processus budgétaire décrites dans la Loi Organique Relative aux lois de Finances et si chères au Président de la transition, Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA. Nous l'avons voulu simple, imagé et compréhensible. Il éclaire sur la façon dont l'État gère l'argent public, améliore l'organisation et le

fonctionnement de notre économie et met en place un cadre qui favorise le développement du pays.

Le guide du citoyen répond à un certain nombre de préoccupations telles que : d'où proviennent les ressources de l'Etat ? Comment sont-elles dépensées et pour quelle fin ? Quel est le montant total du budget de l'État ? Comment le budget est préparé ? Comment est-il exécuté ? Qui contrôle son exécution ? Ce sont autant de questions auxquelles des réponses simples sont apportées dans ce document pour faciliter la compréhension du budget de l'État par les citoyens sans recourir à un jargon complexe.

Les priorités du Gouvernement pour l'année 2022 portent essentiellement sur le soutien de l'activité économique, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et l'investissement conséquent dans les secteurs des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'énergie et de l'agriculture.

Mon souhait est que ce guide apporte des réponses satisfaisantes aux questionnements sur les principaux éléments contenus dans la Loi de Finances 2022.

Enfin, j'espère que le présent guide contribuera à mieux comprendre la manière dont nos politiques publiques en 2022 tiennent compte des préoccupations des citoyens, conformément à la vision du Président de la Transition et de son Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Bonne lecture.

Je vous remercie.

Moussa Cisse

INTRODUCTION _____	7
I. PRINCIPALES ETAPES DE L'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT _____	9
II. ACTEURS _____	11
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS _____	12
I. CONTEXTE _____	12
II. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS _____	13
DEUXIEME PARTIE : HYPOTHÈSES ET PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT _____	17
I. HYPOTHÈSES _____	17
II. PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT _____	18
a. Les Recettes : Combien l'Etat prévoit- il mobiliser en 2022 ? _____	18
<i>Tableau 1: Ventilation des recettes intérieures par régie (en milliards de GNF) _____</i>	21
b. Les dépenses : combien l'Etat prévoit-il dépenser en 2022 _____	22
<i>Tableau 2 : Détail des dépenses (en milliards de GNF) _____</i>	23
<i>Graphique : Parts par grande nature de dépenses _____</i>	23
c. Présentation par objectifs socio-économiques du budget de l'Etat _____	28
<i>Tableau 3: Répartition du budget selon les fonctions de l'Administration Publique (en milliards de GNF) _____</i>	28
d. Budgets d'affectation spéciale (BAS) _____	34
e. Financement du déficit budgétaire _____	37
CONCLUSION _____	38
GLOSSAIRE _____	39

INTRODUCTION

De nos jours, les citoyens sont de plus en plus exigeants face à la gestion de la chose publique, c'est pourquoi la question de la transparence budgétaire occupe une place de choix dans les priorités des Gouvernements.

En Guinée, la responsabilité du Gouvernement vis-à-vis de ses citoyens qui sont à la fois contribuables et bénéficiaires des services publics, signifie que les politiques et les plans développés doivent refléter les priorités et les besoins de ceux-ci.

Cela signifie également que le Gouvernement doit rendre compte des moyens engagés pour mettre en œuvre ses politiques publiques, de même que les résultats de ses efforts.

C'est pour répondre à cette exigence que la Guinée élabore et vulgarise depuis 2017 le guide du citoyen. Ce document qui explique le contenu de la loi de finances dans un langage simplifié et compréhensible, est l'une des bonnes pratiques en matière de transparence budgétaire et de bonne gouvernance.

Ce Guide, dédié aux citoyens, permet d'accéder à l'information budgétaire sur la façon dont les ressources seront mobilisées et utilisées, et de connaître les acteurs impliqués dans le processus budgétaire.

L'objectif est de donner l'opportunité aux citoyens de comprendre la préparation du budget, son contenu et son examen.

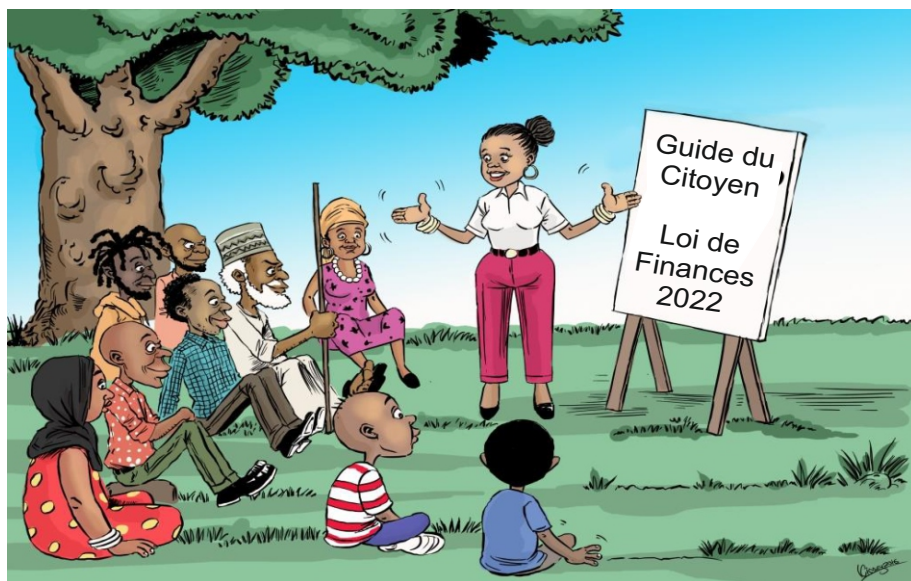
A cet effet, il convient de partager avec le public l'ensemble des moyens financiers prévus par le Gouvernement pour la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le Guide du Citoyen présente ainsi les principales dispositions et perspectives de la Loi de Finances 2022 dans un style simple et facile pour la compréhension des lecteurs.

Enfin, il favorise la communication entre l'Administration et les Citoyens en mettant à la disposition de ceux-ci, à bonne date, une information budgétaire sincère, pertinente et compréhensible.

Le présent guide du citoyen qui présente, de manière simplifiée et imagée le budget de l'Etat pour l'année 2022, aborde les points ci-après :

- principales étapes d'élaboration du budget de l'Etat ;
- contexte, politique budgétaire et ses grandes orientations ;
- hypothèses et présentation du budget de l'Etat.



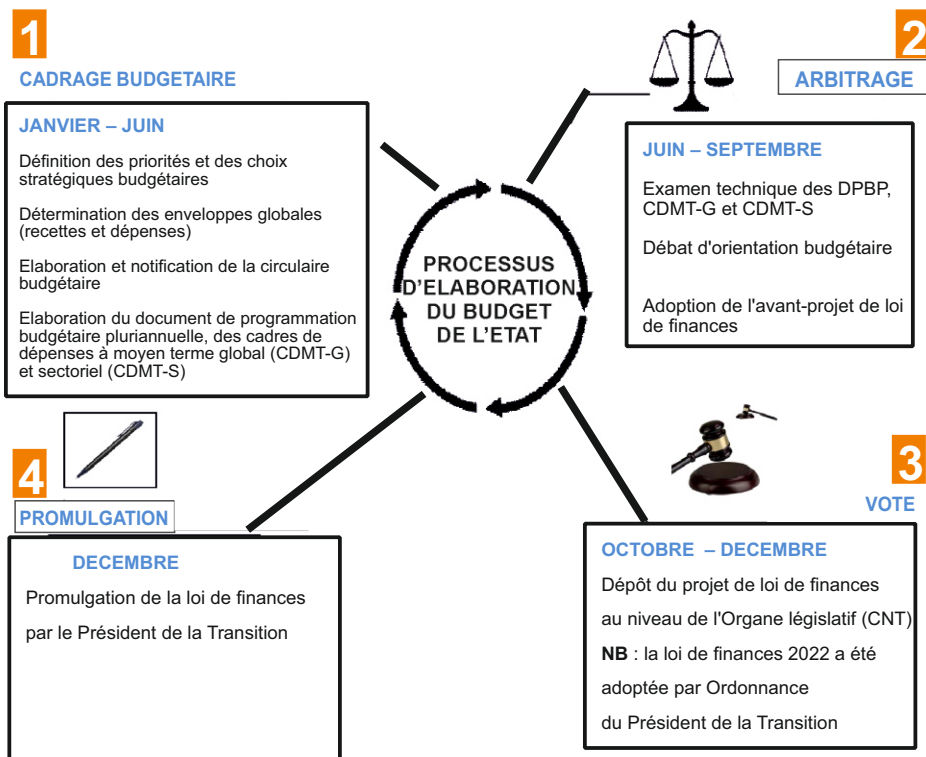
I. PRINCIPALES ETAPES DE L'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

A ce titre, il est important de rappeler que le budget de l'Etat correspond à l'ensemble de ses recettes et de ses dépenses.

L'essentiel des recettes provient des impôts et taxes payés par les citoyens et les entreprises.

Les dépenses correspondent à l'argent que l'Etat utilise pour financer l'action publique : éducation, santé, justice, recherche, routes, etc.

I. ETAPES ET CALENDRIER



Le budget est élaboré par le Gouvernement et voté par l'Organe législatif (le Conseil National de Transition) dans le cadre de la Loi de finances.

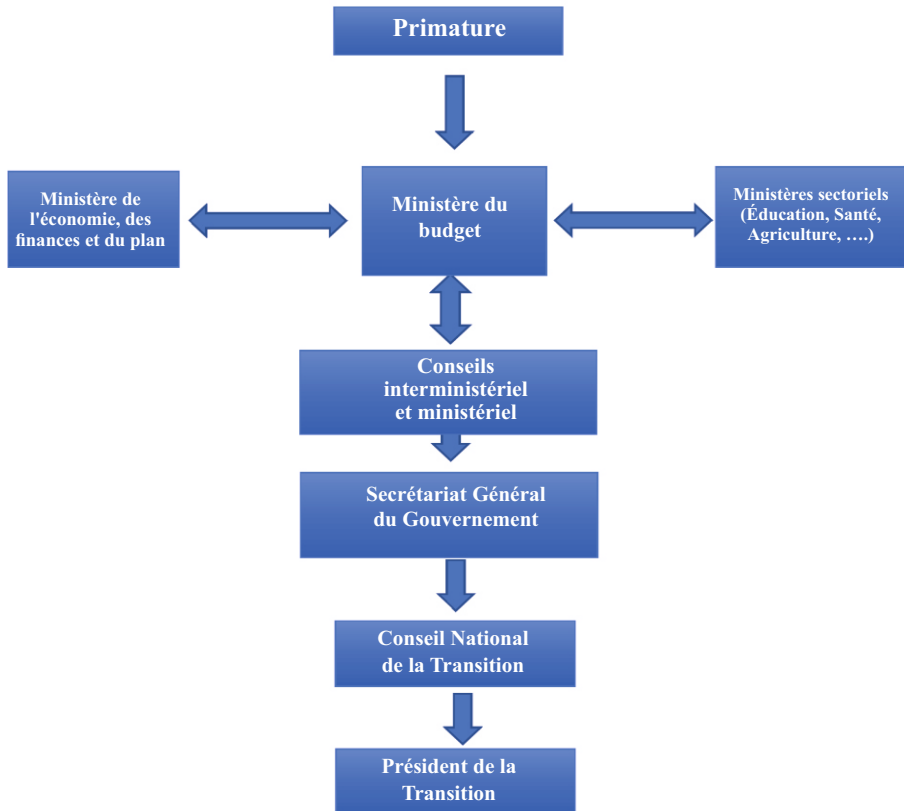
Le CNT est la seule Institution habilitée à autoriser le Gouvernement à prélever les ressources sur les citoyens (contribuables) et à les affecter à des dépenses publiques.



II. ACTEURS

Le processus de préparation du Budget de l'Etat comprend plusieurs activités impliquant différents services.

Figure 2: les acteurs



PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS

I. CONTEXTE

L'élaboration de ce budget est caractérisée par la volonté de refondation de l'Etat et de l'amélioration de la gouvernance publique prônée par le Président de la transition, d'une part, et la poursuite de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 d'autre part.

La loi de finances 2022 s'aligne sur les axes prioritaires définis par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) dans la charte de la transition.

A cet égard, les mesures d'encadrement de la politique budgétaire ont permis d'élaborer des prévisions de recettes et de dépenses, en cohérence avec les objectifs économiques et financiers du Gouvernement de la transition, dans le respect du principe de la sincérité budgétaire.

L'élaboration du budget 2022 s'appuie donc sur des hypothèses macro-économiques réalistes ainsi que sur des



estimations de recettes et dépenses sincères et prudentes.

Pour garantir le principe de soutenabilité et l'obligation d'équilibre financier, toutes les ressources de financement couvrant le déficit budgétaire sont clairement identifiées, avec un degré raisonnable de certitude.

Cette discipline budgétaire permettra au Gouvernement de conduire une politique de transformation de l'action publique pour soutenir l'activité économique, accompagner les personnes les plus vulnérables et investir conséquemment en faveur des secteurs des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, etc.

C'est pourquoi, les travaux de préparation du Budget ont visé essentiellement à traduire dans le Budget 2022, les objectifs spécifiques contenus dans la lettre de cadrage et d'orientations budgétaires de Monsieur le Premier Ministre.

II. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS

Le projet de loi de finances 2022 s'aligne sur les axes prioritaires définis par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) dans la charte de la transition qui sont basés sur la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique.

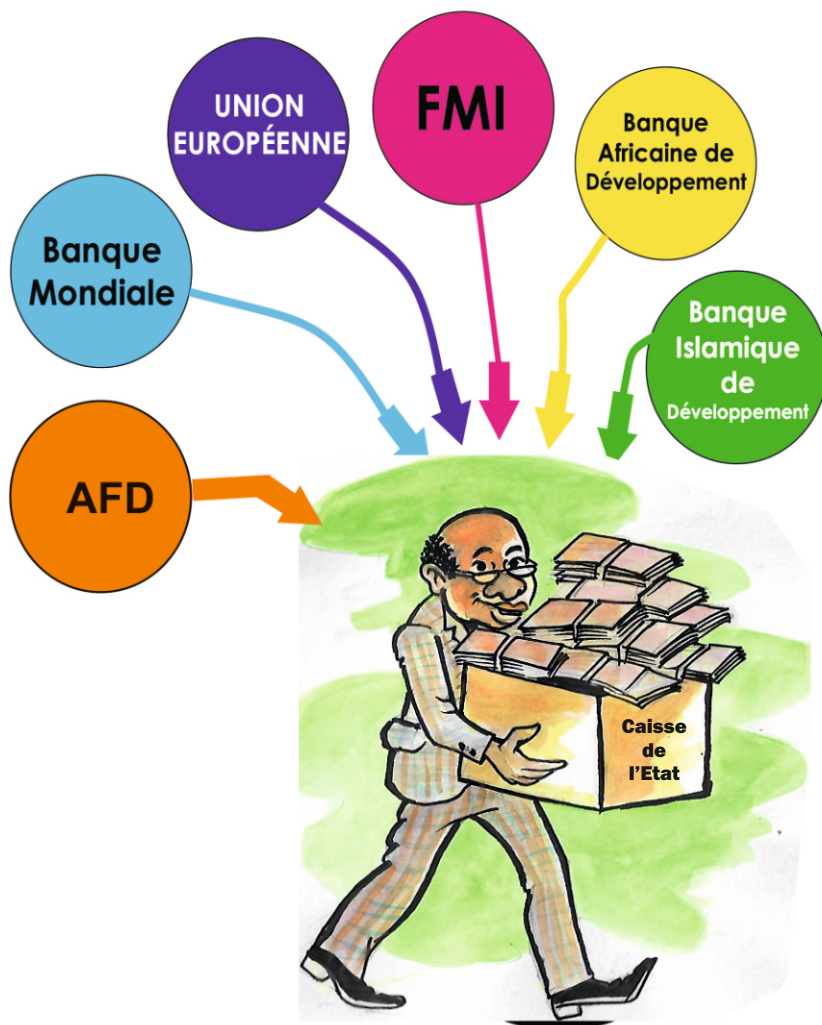
Ces orientations tiennent également compte des engagements pris par le Gouvernement auprès de ses partenaires techniques et financiers dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Les objectifs spécifiques du budget initial 2022 portent sur :

- la sincérité du budget de l'Etat ;
- des prévisions de recettes réalistes et des programmations de dépenses justes ;
- la correction des approximations des budgétisations précédentes conformément à la refondation de la gestion des finances ;
- l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et investissement conséquent pour doter notre pays d'infrastructures de qualité et de systèmes de santé et d'éducation performants ;

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement envisage les mesures fiscales ci-après :

- (i) le déploiement de tout module du guichet unique du commerce extérieur pour les procédures administratives et de paiement des droits de douane ;
- (ii) l'harmonisation des systèmes d'information des Directions Générales des Douanes et des Impôts pour une meilleure interprétation des données ;
- (iii) la limitation, voire la suppression des exonérations fiscales non rationnelles économiquement ;
- (iv) l'examen afin d'en corriger les biais des incitations fiscales accordées aux entreprises minières, notamment les prix de transfert opérés par les Groupes qui pourraient soustraire aux assiettes des impôts dus à l'Etat ;



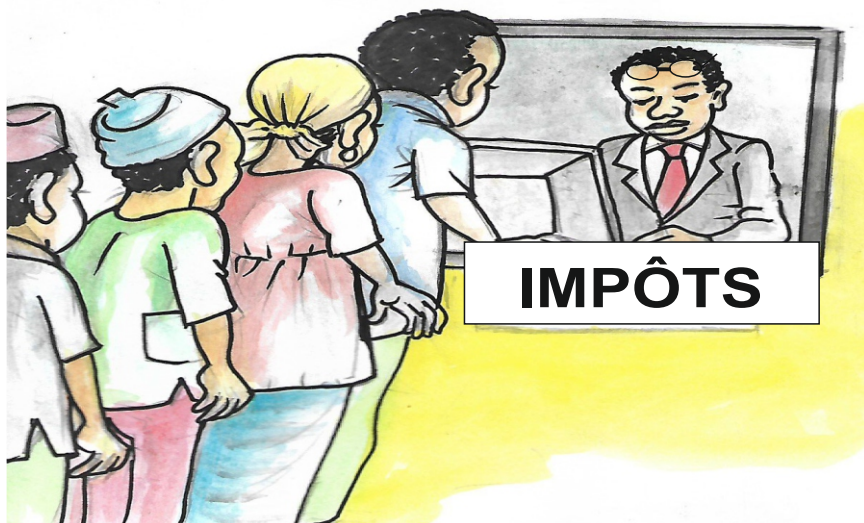
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Par rapport aux autres recettes :

- (i) engager les discussions avec les ministères sectoriels générateurs de recettes non fiscales afin que **celles-ci soient entièrement versées au Trésor Public** ;
- (ii) s'assurer que toutes entreprises à participation publique, en capacité de le faire, déclarent et payent des dividendes à l'Etat actionnaire sur la base de la réglementation en vigueur.

Ces mesures ci-haut, dénotent la volonté du Gouvernement à renforcer son dispositif pour la mobilisation accrue de nos ressources intérieures.

L'accent est mis sur une gouvernance économique et financière saine, le maintien de la stabilité macro-économique, l'amélioration constante de l'environnement des affaires et la poursuite d'une croissance économique inclusive et mieux partagée, en vue de réduire la pauvreté.



DEUXIEME PARTIE: HYPOTHÈSES ET PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT

I. HYPOTHÈSES

Les projections budgétaires pour 2022, au niveau des recettes, des dépenses et du financement tablent sur un taux de croissance économique de 5,7% du produit intérieur brut (PIB), un taux d'inflation moyen de 10,1% du PIB, une pression fiscale de 13,88% ainsi que des réserves de la Banque Centrale de République de Guinée (BCRG) à un niveau adéquat de trois (3) mois d'importations et une stabilisation du taux de change à 9 696 GNF pour 1 Dollar.



II. PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT

Pour financer les projets de développement visant à l'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts, droits et taxes payés par les citoyens et les sociétés.

Il s'agit principalement des prélèvements tels que l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les taxes sur les biens et services (y compris les taxes sur les produits miniers), l'impôt foncier et l'impôt sur le commerce international.

A cet effet, le concours de chaque citoyen est sollicité à travers ses paiements d'impôts et taxes qui contribuent à la réalisation des infrastructures de développement, notamment la construction des écoles, des hôpitaux, des centres de santé, des routes, des barrages hydroélectriques

Le Gouvernement peut également recevoir des dons et contracter des emprunts auprès des partenaires nationaux et étrangers pour financer certains besoins favorables au développement national.

a. Les Recettes : Combien l'Etat prévoit- il mobiliser en 2022 ?

Les recettes totales prévues pour 2022 se chiffrent à 26 063,79 milliards GNF, soit une augmentation de 279,83 milliards (1,09%) par rapport aux recettes du budget 2021 (LFR).

Elles se décomposent en recettes fiscales pour 23 955,82 milliards GNF, en dons pour 292,97 milliards GNF et en autres recettes pour 1 815 milliards GNF.



La plus grande partie des recettes que le Gouvernement utilise pour financer le fonctionnement des services publics et la réalisation des projets de développement provient des impôts et taxes payés par les citoyens et les sociétés.

Ces impôts et taxes représentent les recettes intérieures. Elles sont collectées par les régies de recettes que sont : la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

La Direction Générale des Douanes est chargée de collecter au niveau des ports, de l'aéroport et des postes de douanes frontaliers, les recettes liées aux importations et aux exportations des marchandises et autres produits (miniers, pétroliers, pêches, forestiers...).

Ces recettes sont généralement appelées « recettes de portes ».

Les recettes mobilisées par la Direction Générale des Impôts sont celles payées par les personnes physiques (impôts sur le revenu) et les sociétés/entreprises (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, vignettes, taxes immobilières...).

Quant à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, elle est chargée de la collecte des recettes administratives aussi appelées « autres recettes », notamment les licences, permis de conduire, cartes grises, passeports, cartes d'identité, visas d'entrée en Guinée, cartes de séjour pour les étrangers...

A ces recettes intérieures, s'ajoutent les dons et emprunts obtenus auprès des bailleurs de fonds internationaux (Fonds Monétaire International, Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, etc.) et les pays amis (Pays arabes, France, Chine, Japon, etc.).

Il est important de signaler que les recettes intérieures évaluées à 25 770,81 milliards GNF en 2022 proviennent en grande partie des services des douanes pour 12 590,62 milliards GNF, soit 48,86%. Les objectifs de recettes assignés à la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) sont fixés respectivement à 11 365,19 milliards GNF (44,10%) et à 1 815 milliards GNF (7,04%).

Tableau 1: Ventilation des recettes intérieures par régie (en milliards de GNF)

STRUCTURE	LFR 2021	LF 2022	Taux d'accroî	Part 2022
TOTAL RECETTES INTERIEURES	24 370,69	25 770,81	5,75%	100%
Direction Générale des Douanes	12 392,14	12 590,62	1,60%	48,86%
Direction Générale des Impôts	10 174,14	11 365,19	11,71%	44,10%
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1 804,41	1 815,00	0,59%	7,04%

Il faut rappeler que ces recettes intérieures projetées en 2022 n'intègrent pas le montant des dons pour 292,97 milliards GNF dont la provenance dépend exclusivement de nos bailleurs étrangers.

b. Les dépenses : combien l'Etat prévoit-il dépenser en 2022 ?

Les dépenses du budget de l'Etat sont prévues pour 30 607,66 milliards GNF contre 29 502,53 en LFR 2021, soit une augmentation de 1 105,13 milliards GNF (3,75%). Cette augmentation traduit la volonté du Gouvernement à répondre aux besoins croissants des citoyens.

Ces dépenses se décomposent en dépenses courantes pour 19 245,77 milliards GNF, en dépenses d'investissement pour 10 177,66 milliards GNF et en Budgets d'Affectation Spéciale pour 1 184,23 milliards GNF pour le développement des collectivités.

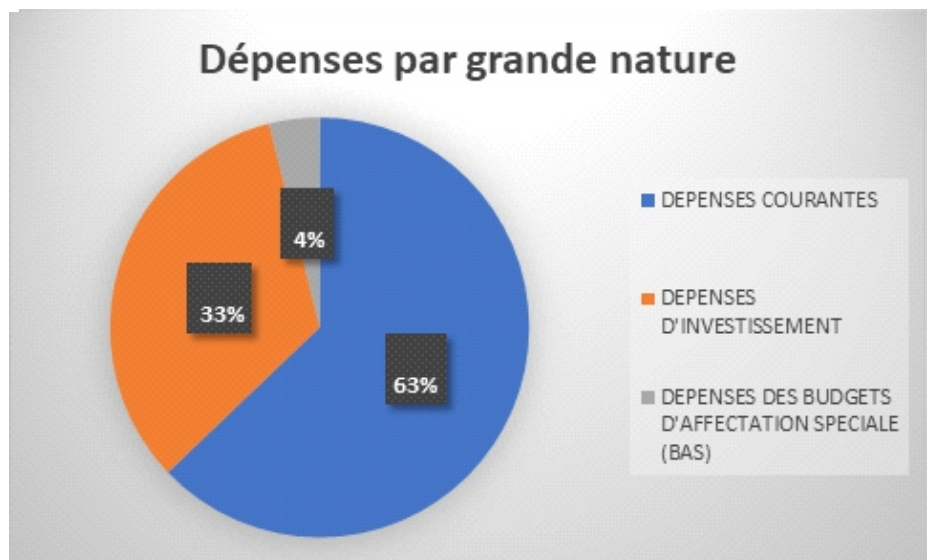


Tableau 2: Détail des dépenses (en milliards de GNF)

NATURE	LFR 2021	PLF 2022	Évolution Dépenses 2022	
			Écart	Taux d'accrois
TOTAL DEPENSES	29 502,52	30 607,66	1 105,14	3,75%
DEPENSES COURANTES	19 559,77	19 245,77	-314,00	-1,61%
Charges financières de la dette	1 153,06	1 267,37	114,31	9,91%
Dépenses de personnel	7 449,94	6 795,44	-654,50	-8,79%
Dépenses de biens et services	3 637,06	3 161,50	-475,56	-13,08%
Dépenses de transfert	7 319,71	8 021,46	701,75	9,59%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 957,42	10 177,66	1 220,24	13,62%
<i>Dont Financement extérieur (FINEX)</i>	<i>6 171,37</i>	<i>4 121,24</i>	<i>2 050,13</i>	<i>-33,22%</i>
DEPENSES DES BUDGETS D'AFFECTATION SPECIALE (BAS)	985,33	1 184,23	198,90	20,19%
Fonds National de développement local (FNDL/ANAFIC)	391,08	568,83	177,75	45,45%
Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON)	375,46	400,00	24,54	6,54%
Registre Spécial Unifié (RSU)	92,25	0	-92,25	-100,00%
Fonds Commun de l'Education (FCE)	126,54	215,40	88,86	70,22%

Source : Direction Générale du Budget

Graphique : Parts par grande nature de dépenses



Les dépenses courantes sont constituées des charges financières de la dette (intérêts de la dette), des salaires du personnel de l'État, des dépenses de biens et services et des dépenses de transfert.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles portent sur la réalisation des infrastructures socio-économiques (routes, écoles, hôpitaux, forages, aménagements agricoles et énergétiques, logements sociaux, etc.).



Dans le budget 2022, ces dépenses courantes sont prévues à hauteur de 19 245,77 milliards GNF contre 19 559,77 milliards



GNF dans la loi de finances rectificative 2021, soit une baisse de 314 milliards GNF (-1,61%). Leur part dans le budget de l'année 2022 est de 62,88%.

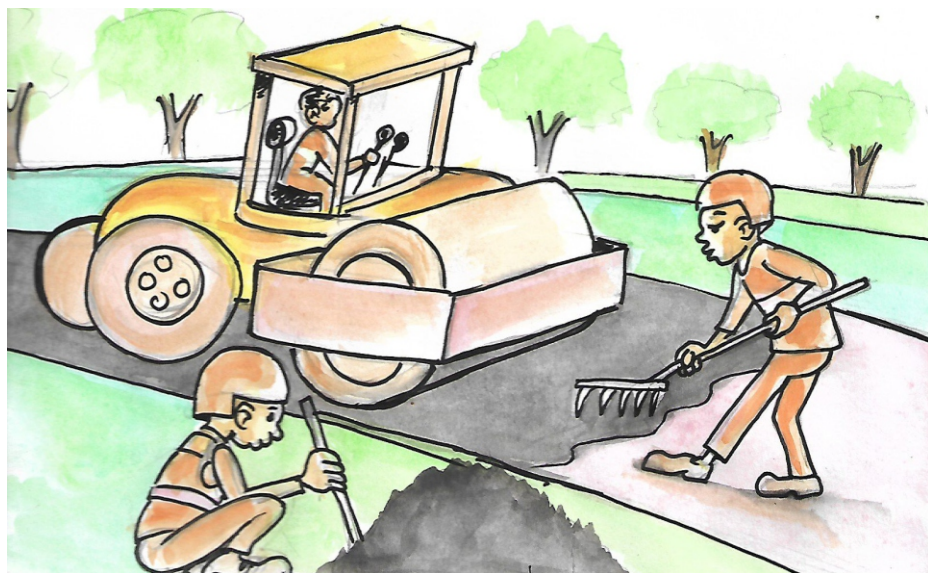
Cette projection des dépenses courantes s'explique dans les rubriques ci-après :

- Les charges financières de la dette passent de 1 153,06 milliards GNF en 2021 à 1 267,37 milliards GNF pour l'exercice 2022, soit une augmentation de 114,31 milliards (9,91%) et représentent 4,14% du budget de 2022 ;
- Les dépenses de personnel, constituées des traitements et salaires et les cotisations sociales sont évaluées à 6 795,44 milliards GNF en 2022 contre 7 449,91 milliards GNF en 2021, soit une diminution de 654,50 milliards GNF (-8,79%) et représente 22,20% du budget de 2022 ;
- Quant aux dépenses de biens et services, elles passent de 3 637,06 milliards GNF en 2021 à 3 161,50 milliards GNF en 2022, soit une baisse de 475,56 milliards GNF (-13,08%) soit 10,33% du budget 2022 ;

- Pour les dépenses de transfert, elles se chiffrent à 8 021,46 milliards GNF en 2022 contre 7 319,71 milliards GNF en 2021 pour une augmentation de 701,75 milliards GNF, soit 9,59%.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 177,66 milliards GNF en 2022 contre 8 951,42 milliards GNF dans le budget de 2021, soit un accroissement de 1 220,24 milliards GNF (13,62%). Elles représentent 33,25% du total des dépenses du budget de l'exercice 2022.

Ces dépenses d'investissement au titre du budget 2022 sont dédiées aux projets et programmes dont entre autres :



- le programme de construction du système de santé pour 764 milliards (fonds propres) ;
- le programme d'appui ANAFIC pour 594 milliards (fonds propres) ;

- le fonds de développement des communes de Conakry (FODECON) pour 434 milliards (fonds propres) ;
- la construction et réhabilitation de 70 km de la voirie urbaine de Conakry et construction des échangeurs de Matoto et Kagbelen à Conakry pour 407 milliards (financement extérieur-prêt) ;
- le projet d'appui au secteur de la santé Post Ébola-PASSPE pour 321 milliards (296 milliards financement extérieur-prêt et 25 milliards fonds propres) ;
- la réhabilitation de la route Coyah-Mamou-Dabola pour 307 milliards (Financement extérieur-prêt) ;
- la construction du complexe WAQF II pour 177 milliards (164 milliards financement extérieur-prêt et 12 milliards fonds propres) ;
- la construction de réhabilitation route Lola-frontière RCI RN2-40 km pour 153 milliard (Financement extérieur-prêt) ;
- les travaux de réhabilitation des aéroports régionaux pour 150 milliards (fonds propres) ;
- le projet d'autonomisation des femmes /filles et dividende démographique (SWEDD2) pour 152 milliards (150 milliards financement extérieur-prêt et 2 milliards fonds propres) ;
- les cinq (5) ponts de désenclavement à conakry pour 143 milliards (110 milliards financement extérieur-prêt et 33 milliards fonds propres).

c. Présentation par objectifs socio-économiques du budget de l'Etat

La classification fonctionnelle regroupe les dépenses de l'Administration Publique en fonction des missions essentielles assumées par l'État. Elle repose sur le critère de l'objectif socio-économique de la dépense qui a pour avantage, de décrire l'évolution des dépenses de l'État indépendamment de leur rattachement.

Tableau 4: Répartition du budget selon les fonctions de l'Administration Publique (en milliards de GNF)

Libellés	LFR 2021	LFI 2022	Ecart	Part 2022
Services Généraux Des Administrations Publiques	6 057 600 977 968	5 705 564 482 215	-352 036 495 753	18,64%
Défense	2 343 003 822 741	2 973 461 276 234	630 457 453 493	9,71%
Ordre Et Sécurité Publics	768 336 843 328	825 197 528 795	56 860 685 467	2,70%
Affaires Economiques	5 389 695 399 641	10 242 368 336 113	4 852 672 936 472	33,46%
Protection De L'Environnement	274 405 395 443	535 850 221 170	261 444 825 727	1,75%
Logement Et Equipements Collectifs	1 704 436 910 831	2 075 433 616 902	370 996 706 071	6,78%
Sante	1 084 440 798 507	2 112 640 704 620	1 028 199 906 113	6,90%
Loisirs, Culture Et Culte	466 130 494 141	567 125 952 146	100 995 458 005	1,85%
Enseignement	3 185 534 102 742	3 043 309 396 667	-142 224 706 075	9,94%
Protection Sociale	1 874 008 334 551	2 526 716 014 237	652 707 679 686	8,26%
Total général	23 147 593 079 893	30 607 667 529 099	7 460 074 449 206	100,00%

Source : Direction Générale du Budget

- La fonction affaires économiques absorbe 33,46% des dotations budgétaires de 2022. Cette allocation est en adéquation avec les axes prioritaires définis par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) dans la charte de la transition. Elle prend en compte les secteurs du développement rural (Agriculture, Sylviculture, Pêche, Chasse, Élevage...) et des Infrastructures (transports, Industrie, Énergie, etc.).



Les principales actions envisagées pour 2022 sont le projet pour la promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz local en Basse Guinée, le projet de développement rural intégré (horticulture...), le projet de développement rural intégré Gaoual-Koundara, le programme national d'appui à la campagne agricole, projet de développement de l'agriculture familiale, résilience, marchés, le projet abattoir de Kagbelen, le système régional de contrôle des mouches de fruits en Afrique



de l'Ouest, la protection du grand écosystème Marin du courant des Canaris, le projet de développement de la pisciculture commerciale familiale, travaux de réhabilitation des Aéroports Régionaux, construction des voiries urbaines des villes identifiées pour abriter les matchs de la CAN 2025, la construction de la route nationale Boké-Gaoual, la construction des routes T8, T9 et T10, la construction et réhabilitation de 13km de voiries dans la ville de Pita, Construction et réhabilitation des routes préfectorales et communautaires, la construction de la route RN38 tronçon Tintioulen-Sabadou Baranaman, la réhabilitation de la route (RN1) Coyah-Mamou-Dabola...

- Les services généraux des administrations publiques représentent 18,64% des dépenses totales prévues en 2022. Cette enveloppe essentiellement consacrée à la gouvernance porte sur le pilotage, la poursuite des actions de réformes engagées par le Gouvernement

de Transition dans le cadre de la promotion du développement à la base et à la gestion de la dette publique notamment domestique pour relancer l'économie.

- La part de la fonction enseignement dans le budget 2022 s'établit à 9,94%. Cette allocation vise à améliorer le système éducatif à travers la qualification du personnel enseignant,



la construction, rénovation, réhabilitation, équipement des écoles au secondaire, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires, la rénovation et l'extension des IRE/DPE et la construction des écoles régionales des arts et métiers (ERAM), la réhabilitation et extension de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, construction nouvelles infrastructures à l'université de Labé, la réhabilitation du centre de recherche scientifique de Conakry Rogbane (CERESCOR).

- La fonction défense quant à elle, obtient 9,71% du montant du budget 2022. Cette allocation est essentiellement destinée au programme de construction et d'équipement du ministère de la défense nationale.



- Quant à la fonction santé, il est prévu qu'il lui soit alloué 6,90% du budget 2022. Cette dotation sera consacrée au programme de reconstruction du système de santé, le projet d'appui au secteur de la santé Post Ebola-PASSE, projet de réhabilitation et d'extension de l'hôpital de Kouroussa, le projet de reconstruction des magasins au siège de la Pharmacie Centrale de Guinée et la construction du siège du Service National de la Médecine de Travail.
- La fonction logement et équipements collectifs bénéficie d'une enveloppe de 6,78% du budget total 2022.
- La fonction ordre et sécurité représente 2,70% des dépenses de 2022. Cette dotation vise à consolider les réformes engagées dans le secteur de la sécurité afin de garantir la protection des citoyens et de leurs biens.

- La fonction loisirs, culture et culte en absorbe 1,85% du budget 2022 tandis que la fonction protection de l'environnement représente 1,75%.

d. Budgets d'affectation spéciale (BAS)

Le budget d'affectation spéciale porte sur un ensemble de dépenses d'investissement (projets et programmes) financées à partir des ressources ciblées, qui peuvent soit provenir de l'intérieur ou de l'extérieur. Au titre de l'exercice 2022, les budgets d'affectation spéciale prévus sont les suivants :



Le Fonds National de Développement Local (FNDL)

Institué en loi de finances 2016, le Fonds National de Développement Local est alimenté par une affectation de 15% des recettes fiscales minières. Ce taux correspond à un montant de 568,83 milliards GNF sur les projections de recettes minières en loi de finances 2022 qui est destiné à la mise en œuvre du programme d'appui pour le financement des investissements des collectivités locales (écoles, centres de santé, centres de loisir ...).

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités est l'organe de gestion du FNDL. Elle a la charge de procéder, en rapport avec les services spécialisés de l'Etat, à la collecte de cet appui et à sa distribution aux collectivités conformément aux coûts des compétences transférées et à la péréquation qui sera établie par l'Agence, approuvée par le Conseil d'Administration (CA) et validée par les Ministres en charge du budget et celui de la décentralisation. Elle a également la responsabilité de la mobilisation en faveur des collectivités des contributions des partenaires techniques et



financiers.

Par ailleurs, il faut signaler que même si les compétences sont transférées aux collectivités, la définition des politiques sectorielles, des normes techniques et des critères de réalisation des infrastructures relèvent de la compétence des départements ministériels. Les actions à réaliser au niveau des collectivités doivent s'inscrire dans ce cadre.

L'appui de l'ANAFIC s'inscrit dans la réalisation des études de projets, la programmation de l'action dans le Plan annuel de travail, la maîtrise d'ouvrage et le transfert des fonds destinés au financement de l'action.

Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON)

Les ressources affectées au FODECCON dans la loi de finances 2022 se chiffrent à un montant de 400 milliards GNF. Elles permettront d'assurer un meilleur cadre de vie dans la capitale Conakry et ses communes.

Ce montant est ponctionné sur les recettes fiscales provenant des activités douanières.

Le FODECCON financera les activités telles que : l'assainissement de la ville de Conakry, l'entretien des voiries, des gares routières et des marchés, l'aménagement d'espace vert et d'aires de jeux, le pavage des rues, la sécurité publique locale (police municipale), l'amélioration de l'éclairage public, la construction des toilettes publiques, et l'accompagnement des initiatives en faveur des femmes et des jeunes pour les travaux à haute intensité de main d'œuvres.

Le Fonds Commun de l'Éducation (FCE)

Dans la Loi de Finances 2022, les ressources affectées à ce Fonds sont évaluées à 215,40 milliards GNF et proviennent

exclusivement des partenaires étrangers notamment l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'UNICEF. Le FCE contribue à l'amélioration de la qualité du système éducatif à travers les Ministères du secteur éducatif.

e. Financement du déficit budgétaire

La différence entre les recettes et les dépenses totales de la Loi de Finances 2022 fait ressortir un besoin supplémentaire



de ressources de 4 543, 87 milliards GNF. Ce montant constitue le besoin de financement qui sera couvert par des opérations ci-après : emprunts intérieur et extérieur, recouvrement des créances sur les entreprises et autres redevables et remboursement du capital des emprunts.



CONCLUSION

En 2022, la volonté du gouvernement reste caractérisée par la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique prônée par le Président de la transition.

Par rapport à 2021, le budget 2022 a connu un accroissement de 3,75%. Cette prévision est soutenue par des efforts de mobilisation des ressources internes et externes. Ainsi, il reste utile de rappeler à chaque citoyen et employé de l'Etat de veiller respectivement à :

- son devoir civique de payer l'impôt et contribuer à la sauvegarde des infrastructures publiques ;
- une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques.

Mobiliser plus de ressources publiques sans compromettre la croissance économique et améliorer la qualité des dépenses restent donc les défis que nous devons relever semaine après semaine, année après année. De cette façon, nous sommes sûrs d'améliorer votre perception du budget de l'État et l'efficacité des politiques publiques.

Ainsi, le budget 2022 s'aligne sur les axes prioritaires définis par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) dans la charte de la transition, visant à améliorer le bien-être des guinéens, à opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire d'un développement durable.

GLOSSAIRE

Budget de l'État : Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État pour une période déterminée, généralement un an.

Cadragage budgétaire : Processus de planification et de programmation budgétaires pluriannuelle en vue d'évaluer le niveau global des recettes attendues et des possibilités des dépenses sur 3 à 5 ans.

Compte de Gestion : Ensemble des documents chiffrés et pièces justificatives des recettes et dépenses, par lesquels un comptable public justifie devant la Cour des Comptes les opérations qu'il a exécutées ou centralisées durant une année financière.

Conférences Budgétaires : Réunions entre les cadres du Ministère du Budget et les représentants des Ministères sectoriels pour un premier arbitrage sur le montant des dépenses à prévoir pour les services de l'État dans le projet de loi de finances.

Cycle budgétaire : Le cycle budgétaire comprend les étapes de préparation, d'exécution et de reddition des comptes du budget de l'État qui s'étend du 1^{er} janvier de l'année au 28 février de l'année suivante.

Déficit budgétaire : Le déficit budgétaire est la situation dans laquelle les recettes de l'État inférieures à ses dépenses au cours d'une année. C'est donc un solde négatif.

Dépenses courantes : Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, mobiliers et matériels de bureaux...).

Dépenses d'Investissement ou Dépenses en capital : Ce sont

des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années,...).

Dépenses : Dépenses effectuées par les services de l'État dans l'exécution de leurs missions de service public (éducation, santé, routes, emplois, sécurité, agriculture, assainissement, pêche, habitat...).

Impôt : Prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.

Loi de finances : Loi qui prévoit, évalue et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'État avant le début de l'année (loi de finances initiale) ou modifiant en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale (loi de finances rectificative).

Loi de règlement : Loi constatant les résultats financiers de chaque année budgétaire et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions des lois de finances initiale ou rectificatives.

Loi Organique Relative aux Lois de Finances : c'est une loi supérieure à une loi ordinaire qui détermine les principes, règles et procédures de préparation, d'exécution du budget de l'Etat, du contrôle et de la reddition des comptes des organismes publics (État, collectivités et Établissements publics).

Pouvoir exécutif : C'est le pouvoir qui est chargé d'**exécuter les lois**, de **définir les règles** nécessaires à leur application et

de gérer les affaires courantes de l'État (Gouvernement).
Pouvoir législatif : C'est le pouvoir chargé de voter les lois notamment le budget de l'État et de contrôler l'action gouvernementale.

Processus budgétaire : C'est un ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'État.

Recettes fiscales : Il s'agit généralement de la plus grande part des ressources perçues par l'État. Ce sont des prélèvements obligatoires. Il s'agit souvent d'impôts directs et indirects. Les impôts directs incluent les impôts sur le salaire et sur les sociétés. Les impôts indirects incluent notamment les droits de douanes, la TVA et autres impôts.

Recettes intérieures : C'est l'ensemble des encaissements effectués par les régies de recettes dans l'application des impôts, droits de douane et taxes administratives au cours d'une année.

Recettes non fiscales : Ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts. Ils regroupent notamment les redevances, les droits et frais administratifs et les revenus du domaine de l'État et autres taxes administratives.

Recettes : Ensemble des ressources financières de l'État destinées à couvrir les charges de l'État (impôts, taxes, droits de douanes, autres recettes,).

Régies de recettes : Ce sont des services de l'État chargés d'encaisser les recettes pour le compte du trésor public. Il s'agit principalement de la Direction des Impôts, de la Direction des Douanes et de la Direction du Trésor.

Taxe : Contrepartie d'un service rendu par une personne publique sans qu'il y ait correspondance entre son montant et le prix de la prestation.

Virement de Crédits : Les virements de crédits modifient la répartition des crédits budgétaires entre lignes budgétaires d'un même ministère.

Viabilité de la dette publique : La capacité d'un pays à honorer ses obligations de dette sans requérir d'allègement de la dette ni accumuler d'arriérés.